



## Date de prise des lieux non

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

nous avons loué moi et mon ami un appartement. mon ami a signé un bon de reservation ou la date indiqué dans les lieux n'est pas stipulé et juste marqué "à la livraison" car c'est un appartement neuf où les travaux se termine. agence gestia groupe pichet.oralement il nous avez dit que c'était bon pour le 1 aout 2008. aucun signe de vie de l'agence et on viens d'apprendre qu'il ne peuvent pas nous donner de date et qu'il ne savent pas. néanmoins nous avons posé tous les deux nos préavis qui se termine respectivement le 4 aout. ai-je un recours envers l'agence a t elle des obligations envers nous? y a t il une faute professionnel de leur part le fait de ne pas avoir stipuler de date précise? s'il n'y a pas de texte qui santionne ce genre de pratique puis je rentrer en negociation avec eu et leur proposer une protocole d'accord?

merci de votre aide

cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Mademoiselle,

Avez vous déjà signé votre contrat de bail?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

BONJOUR,

NON JE N AI PAS ENCORE MON CONTRAT DE BAIL. IL SERA FAIT LE JOUR DE L ENTREE DES LIEUX SELON LES DIRE DE L AGENCE GESTIA

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Le problème est que dans le bon de réservation le bailleur n'a pas l'obligation de mentionner la date d'entrée dans les lieux sauf à vous de l'exiger.

La date d'entrée dans les lieux est fixée par votre contrat de bail (contrat que vous n'avez pas encore signé). L'agence vous a donné une date l'approximative de délivrance du bail et non une date effective.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Donc si je comprend bien j ai aucun recours?

merci d'avance

-----  
Par Visiteur

Malheureusement non. Contacter votre agence pour leur demander l'état d'avancement des travaux et leur expliquer votre situation.

Cordialement